

Le 15 juin 2020

Par SDÉ et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**
Dossier Régie : R-4045-2018 Phase 1- Étape 3
Notre référence R056133 JOT

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») fait suite à la communication de la Régie du 22 mai 2020.

Il souhaite d'abord informer la Régie et les intervenants que les discussions entre le Distributeur et l'AREQ ont permis aux parties de s'entendre sur les grands principes afin d'élaborer une proposition commune dans le présent dossier.

En ces circonstances, le Distributeur dépose l'ensemble de sa preuve dans le dossier, incluant la proposition commune ci-haut mentionnée et les sujets prévus par la décision D-2020-026, comme pièce **HQD-5, document 1**. Les annexes A et B de la pièce, soit la codification du Tarif CB dans sa version française et anglaise, suivront dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal
JOELLE CARDINAL, avocate

c. c. Intervenants (par courriel seulement)